



Projet d'établissement

L'athénée royal Crommelynck est situé dans un quartier aéré au sud-est de l'agglomération bruxelloise.

Il accueille une population scolaire essentiellement originaire de la commune et des communes limitrophes ainsi que de la périphérie flamande, mais sa relative facilité d'accès au moyen des transports en commun attire également des élèves en provenance d'autres communes de Bruxelles. La population de l'athénée présente dès lors un caractère unique de mixité sociale qui correspond bien à la réalité bruxelloise, ville cosmopolite par excellence.

L'établissement se compose des sections suivantes :

- Une école fondamentale proposant une section maternelle et une section primaire (environ 320 élèves).
- Une école secondaire proposant la forme d'enseignement général (environ 650 élèves).
- Un internat pour jeunes filles (de 6 à 18 ans) (40 places disponibles).

Notre communauté éducative s'est fixé quatre priorités qui correspondent aux missions prioritaires de l'enseignement et aux valeurs humanistes de respect, d'égalité, de solidarité et de tolérance que partagent tous ses membres :

1. La construction de l'individu par l'acquisition des savoirs et des compétences et par le développement harmonieux de sa personnalité.
2. L'exercice d'une citoyenneté responsable.
3. L'acquisition et le développement de l'autonomie personnelle et responsable et l'ouverture au monde contemporain.
4. Le renforcement de la cohésion de l'équipe éducative et la cohérence de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants).

1. La construction de l'individu par l'acquisition des savoirs et des compétences et par le développement harmonieux de sa personnalité.

1.1. Le développement harmonieux de la personne :

Pour que chacun puisse développer sa personnalité et s'épanouir, il doit se sentir à l'aise et en sécurité. Cela suppose un accueil de qualité et un cadre serein et sécurisé.

- Accueil des élèves :
 - Dans le secondaire :
Organisation de trois journées d'accueil avec un programme spécifique pour les élèves qui entrent en première secondaire : accueil avec les parents le premier jour, faire connaissance, découvrir son nouvel environnement, premières leçons, petit-déjeuner équilibré, rencontre du titulaire de classe, connaître les règles, l'organisation de l'école.
 - Dans le fondamental : les institutrices maternelles accompagnent les enfants lors de leur entrée en première primaire, réunion d'information avec les parents et les enseignants de 3^e maternelle et de 1^{ère} primaire, entre autres.
 - À l'internat : l'esprit familial de la communauté des internes trouve ici à s'exprimer pleinement, les éducatrices accompagnent les pensionnaires dans leur découverte de l'école, particulièrement les premiers jours.

- Sécurité dans l'enceinte de l'établissement :
Constats : les jeux et activités lors des récréations, ainsi que les déplacements au début ou entre les cours peuvent entraîner des accidents.
Mesures proposées :
 - Délimitation de zones de jeux dans le fondamental et dans le secondaire, surveillances assurées dans les différentes zones, séparation des zones accessibles aux élèves de maternelle, de primaire et de secondaire. La plupart de ces mesures sont de l'ordre du règlement d'ordre intérieur.
 - Vérification réglementaire des dispositifs de jeux dans la cour des maternelles.

- Éducation à la non-violence et à la responsabilité (jeux pacifiques, respect des autres, solidarité). Les actions entreprises dans ce domaine seront développées dans la 2^e priorité : « éducation à la citoyenneté ». Le vivre ensemble à l'internat est un terrain particulièrement favorable au développement d'une citoyenneté solidaire et respectueuse des autres.

- Sécurité aux abords de l'école :
Constats : L'accès de la section secondaire se situe avenue Orban, voirie régionale où circulent les tramways en site propre et les véhicules automobiles à des vitesses souvent excessives (limitation légale à 30 km/h). L'accès de la section primaire se situe avenue Salomé, voirie locale plus sécurisée.

Actions entreprises :

- Éducation des enfants et conscientisation des parents : animations sécurité routière pour les élèves du fondamental et du secondaire, développement d'activités de sensibilisation avec les élèves (Conseil des délégués d'élèves), information des parents, collaboration avec les forces de l'ordre pour le respect des passages pour piétons et des feux, des limitations de vitesse, des règles de stationnement (parents).
 - Lors de la sortie des classes : contrôle des sorties, ouverture ou fermeture des grilles, surveillance et éducation sur la voie publique, utilisation des passages protégés...
 - Démarches pour l'aménagement de la voirie (compétence communale ou régionale), notamment avenue Orban.
- Sécurité lors des sorties scolaires (excursions, sorties pédagogiques, voyages) : Respect des dispositions réglementaires applicables, renforcées par des dispositions particulières comme la couleur vestimentaire ou un badge d'identification pour les plus petits.
- Par ailleurs, une des priorités des enseignants et des éducateurs sera toujours d'encourager l'expression de la personnalité de chacun dans le respect de l'autre et cette priorité peut être rencontrée dans toutes les activités pédagogiques ou éducatives : dans la classe, pendant les temps libres, lors des excursions, à l'internat... C'est le volet actif de la formation de la personnalité : l'élève est écouté, il est encouragé, il est reconnu dans son individualité avec ses richesses personnelles.

1.2. La construction de l'individu par l'acquisition du savoir et des compétences.

Il s'agit ici de tout le volet pédagogique et notamment de la manière dont nous nous efforçons de rencontrer l'objectif de la réussite pour tous les élèves. L'ambition est d'amener tous les élèves à obtenir le diplôme de fin d'humanités générales et à acquérir les compétences terminales. Cela suppose bien sûr l'acquisition des socles de compétences visés à la fin du premier degré de l'enseignement secondaire. L'objectif sera aussi d'amener tous les élèves à leur meilleur niveau de savoirs et de compétences.

○ Assurer la réussite de tous les élèves.

Constats :

Il existe de grandes disparités entre les élèves d'une classe d'âge, certains apprennent très vite, d'autres lentement. Ces différences s'accroissent dans le premier degré du secondaire. Une autre difficulté résulte de la transition maternelle primaire et primaire secondaire. Enfin, la réussite scolaire dépend aussi largement du suivi et du soutien des parents : les enfants qui ne disposent pas d'un environnement familial favorable rencontrent davantage de difficultés.

Mesures :

Organisation générale des grilles et des options, constitution des classes, pédagogie

différenciée, activités de remédiation, école des devoirs à l'établissement, partenariat avec les associations locales comme PAJ (Prévention Animation Jeunesse).

Entre autres :

- Utilisation de la pédagogie différenciée (primaire et secondaire) :
Contrats de travail pour les plus rapides de manière à permettre au professeur de s'occuper des élèves en difficulté, groupes de niveaux et utilisation de didacticiels, tutorat entre élèves au sein d'une classe, travaux à domicile pour fixer les apprentissages, évaluation continue, qu'elle soit formative ou sommative (détecter les lacunes rapidement et amener les élèves à travailler régulièrement).
- Activités de remédiation :
 - Utilisation de la remédiation inter-classes dans l'enseignement primaire : prise en charge par un titulaire différent d'un ou plusieurs élèves en difficulté, tutorat par des élèves d'une autre classe durant le temps de midi, remédiation par des personnes extérieures (aide externe, commune ou bénévoles).
 - Au premier degré de l'enseignement secondaire : organisation d'une étude dirigée ou école des devoirs suivant les demandes ou les besoins, organisation de cours de remédiation en dehors de la plage horaire.
 - Organisation d'un soutien pédagogique à l'internat : renforcement en mathématique et en français pour les internes du fondamental.
 - Conseils de classe et conseils de guidance : améliorer leur fonctionnement en assurant un meilleur suivi : lorsque la situation le justifie, l'élève sera présent pour envisager les mesures nécessaires, les enseignants du fondamental seront invités au conseil de classe de première secondaire, des démarches seront entreprises auprès des parents, partenaires privilégiés.
- Grilles horaires et constitution des classes :
 - Au premier degré de l'enseignement secondaire : organisation d'une grille horaire adaptée pour répondre aux besoins de renforcement dans les savoirs de base et constitution de classes de taille réduite dans la mesure du possible pour faciliter les apprentissages. Certaines activités sont organisées en demi-classes.
 - Offre d'options dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement général pour répondre aux aptitudes et motivations du plus grand nombre d'élèves (l'établissement ne propose pas d'autre forme d'enseignement et il peut arriver qu'une orientation vers l'enseignement technique ou professionnel soit souhaitable).
 - Au premier degré de l'enseignement secondaire : intégration des cours des années complémentaires dans les cours des classes communes pour favoriser l'émulation et l'apprentissage par les pairs.

○ Lutter contre le décrochage scolaire :

Constats : Le décrochage scolaire touche de plus en plus d'élèves de plus en plus tôt.

Actions : Améliorer la connaissance des élèves dans leur individualité et favoriser l'accrochage avec l'aide des aînés. Réagir le plus rapidement possible, prévenir autant que faire se peut.

- Favoriser l'accrochage en confiant à des élèves du 3e degré l'organisation d'activités : football, bibliothèque, informatique...

- Proposer un tutorat par les élèves du troisième degré pour les élèves de première secondaire
 - Organiser des activités communes à plusieurs classes, tant dans le fondamental que dans le secondaire : ateliers, visites, classes vertes...
 - Organiser des contacts réguliers entre enseignants, tant dans le fondamental que dans le secondaire (conseil de classe), pour une meilleure connaissance de la personnalité et de la situation familiale des enfants.
 - Dans le fondamental et dans le secondaire, développer la concertation avec les éducatrices de l'internat pour mieux cibler les problèmes éventuels (également avec les éducateurs de l'internat de l'A.R. Jean Absil).
 - Contacter les parents dès qu'un problème apparaît. Ainsi, tant dans le fondamental que dans le secondaire, téléphoner aux parents dès qu'une absence est constatée. Développer les synergies avec le centre PMS.
 - Organisation dans le fondamental et dans le secondaire, en partenariat avec le Dispositif d'Accrochage Scolaire de la Région de Bruxelles Capitale, d'activités durant le temps de midi : ateliers informatiques, improvisation, accueil à la bibliothèque, musique, étude dirigée.
 - Organisation de différentes activités avec l'aide d'associations partenaires comme l'A.S.S.A.R. : sport, théâtre, atelier d'anglais... aussi bien dans l'enseignement secondaire et fondamental que pour les élèves de l'internat.
- Intégrer les élèves à besoins spécifiques :
- L'école dispose d'un ascenseur, mais pas de toilettes adaptées pour accueillir des élèves à mobilité réduite.
 - En collaboration avec le PMS et avec le soutien de la médiatrice scolaire, des élèves à besoins spécifiques ont été et sont encore accueillis dans l'établissement. Selon le cas, des collaborations sont aussi développées avec les associations, institutions médicales, médecins ou psychologues compétents.
- Aider chaque élève à construire un projet de vie scolaire et professionnelle au terme des huit premières années de scolarité obligatoire :
- Le conseil de guidance évalue les compétences acquises, les motivations et les aspirations personnelles des élèves tout au long de leur parcours au sein du premier degré.
 - Plus particulièrement, le conseil de guidance réuni au terme de la deuxième période (en général, début mars) tente de définir le parcours qui permettrait à l'élève de développer un projet de réussite dans la suite de ses études.
 - Le conseil de guidance oriente l'élève vers le centre PMS qui peut alors compléter cette évaluation et aider l'élève et les parents à faire les bons choix de vie scolaire et professionnelle future.

2. L'éducation à la citoyenneté responsable.

Il va de soi qu'il s'agit d'un objectif essentiel de l'école, même si cette institution n'est pas la seule à le poursuivre. Dans des matières comme le refus de la violence, le respect des différences, l'exercice de la démocratie, tous les partenaires ont un rôle important à jouer, qu'il s'agisse des parents, d'associations aux objectifs éducatifs ou sociaux...

Dans notre établissement, nous avons défini nos actions en matière d'éducation à la citoyenneté selon les axes principaux suivants : éducation à la démocratie, prévention de la violence, éducation à l'environnement, à la solidarité, sensibilisation à la sécurité routière, respect des différences et ouverture de l'esprit à travers les voyages scolaires et d'autres activités culturelles.

- Éducation à la démocratie :
 - Dans l'enseignement fondamental : participation des élèves à l'élaboration du règlement de la classe, bulletin de comportement où l'élève doit s'auto-évaluer, « avocats dans l'école », Conseils de classe (pour discuter des problèmes et proposer des actions)...
 - Dans l'enseignement secondaire : le **Conseil des Délégués d'Élèves** (avec élection dans la classe et réunions régulières, constitution d'un bureau et représentation auprès du Conseil de participation) constitue la colonne vertébrale de la démocratie.
- Prévention de la violence - sous toutes ses formes - (dans une société qui a tendance à la banaliser) :
 - Mise en place d'un groupe de réflexion mixte parents-enseignants qui a pour tâche d'analyser les phénomènes de violence et de définir un programme d'actions.
 - Programme d'action de sensibilisation à la communication non-violente et d'acquisition de comportements non violents (dans la communication, dans les jeux...) avec l'aide de l'association Prévention Animation Jeunesse de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.
 - Prolongement des animations et suivi par des professeurs volontaires dans les classes, selon différentes formes : programme « clés pour la jeunesse », en faisant appel aux aînés pour sensibiliser les plus jeunes.
 - Adaptation du R.O.I. et renforcement des surveillances pour prévenir les jeux violents et canaliser les comportements des élèves.
 - Il va de soi que des actions sont développées tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire.
- Éducation à l'environnement et au développement durable :
 - Apprentissage et développement du tri sélectif depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, tant à l'externat qu'à l'internat ;
 - Création d'un « brigade verte » qui a mission de veiller à la qualité de l'environnement (ramassages, nettoyages, entretien...) ;
 - Travaux d'intérêt général à préférer aux sanctions classiques, mais en promouvant également le volontariat (notamment via la note de comportement).

- Économies d'énergie (développement durable) : sensibiliser chacun et encourager toutes les initiatives en la matière, encourager l'autodiscipline (fermer les fenêtres, supporter un ou deux degrés de moins en hiver)...
- Sensibilisation à la protection de la nature : entretien des espaces verts, création d'un jardin nature, sorties en forêt...
- Éducation à la solidarité :
 - Différentes organisations destinées à récolter des fonds pour financer les classes vertes ou les voyages pour les familles plus démunies ou pour des associations extérieures :
 - Marché de Noël dans le fondamental et à l'internat ;
 - Opération ARC-EN-CIEL ;
 - Parrainage d'une école fondamentale au Sénégal (correspondance individualisée) ;
 - Participation au Télévie (secondaire) ;
 - Échanges internationaux (accueil d'étudiants AFS, échange avec une école québécoise dans le secondaire) ;
- Organisation d'une semaine citoyenne en association avec une ou plusieurs ONG (action encore à développer).
- Sensibilisation à la sécurité routière :
 - Organisation d'une patrouille de sécurité par les élèves ;
 - Formation sécurité routière en partenariat avec l'IBSR ;
 - Sensibilisation des parents et autres automobilistes au respect des règles de sécurité avenue Orban.
- Éduquer au respect des différences :

De très nombreuses activités sont développées, notamment dans les cours philosophiques, mais l'essentiel est que notre établissement accueille des élèves de toutes les origines et que ce brassage ethnique et culturel engendre naturellement le respect des différences.

Des actions plus spécifiques sont également organisées, comme, par exemple, un programme de rencontre avec les élèves d'une école en discrimination positive. L'organisation de ces actions n'est pas pérenne, mais dépend des circonstances et des occasions qui peuvent se présenter.
- Prévention des assuétudes :

Mettre en place avec l'aide et la participation de partenaires externes un programme de sensibilisation et de prévention des assuétudes. Clarifier et appliquer une politique efficace pour gérer les assuétudes et les comportements délictueux liés.
- Sensibilisation aux problématiques liées à l'utilisation des nouveaux médias : internet, réseaux sociaux...

3. Développement de l'autonomie personnelle et ouverture au monde.

- Éducation à la santé, hygiène et acquisition de bonnes habitudes alimentaires :
 - Le restaurant scolaire propose des menus équilibrés (potage, légumes) ;
 - Petit-déjeuner matin en classe ;
 - Animations hygiène dentaire ;
 - Animations dans le cadre du programme Prévention Santé à l'École (par le C.P.M.S.).
 - Sensibilisation à l'hygiène dans l'usage des toilettes.
- Promotion du sport :
 - Dans le fondamental : natation dès la 2^e maternelle, psychomotricité, classes de neige, marche parrainée, journée vélo, journée sportive « allez les gosses », « jeux sans frontières »...
 - Dans le secondaire : natation au premier degré, tournois interclasses, participation au Rhéto Trophy, au triathlon organisé par la CoCof, à différents tournois interscolaires (volleyball, football).
 - À l'internat : activités sportives diverses, animations sportives par des moniteurs spécialisés (stepdance, yoga...)...
- Développement de la créativité :
 - Dans le fondamental : théâtre, poterie, atelier de dessin, créations diverses dans le cadre du marché de Noël ou de la Fancy Fair.
 - À l'internat : ateliers de bricolage, peinture et décoration, spectacles...
- Découvertes « Nature » :
 - Dans le fondamental : création et culture du potager, soins aux animaux en classe, classes vertes...
 - À l'internat :
 - Soins aux différents animaux dont les pensionnaires sont responsables : moutons, lapins, poules et canards... Effet apaisant des animaux, mais aussi responsabilisation quant aux soins à apporter.
 - Entretien du potager et des plates-bandes fleuries.
- Inscrire l'établissement dans son environnement immédiat :
 - Dans le fondamental et le secondaire : journées portes ouvertes, festivités diverses ouvertes au voisinage, intégration dans le conseil de participation de représentants locaux (échevin, bourgmestre, associations...).
 - À l'internat : Invitation des voisins à diverses activités : car-wash, marché de Noël, brocante...
- Voyages scolaires et activités culturelles :

Classes vertes dans le fondamental et voyages d'études dans le secondaire.
Il doit s'agir de projets de classe, nous voulons que tous les élèves participent (et pour cela, il sera parfois nécessaire de collecter des fonds).

 - Visites de musées, concerts classiques ou activités des Jeunesses musicales, théâtre.
 - Classes d'écologie.

- Différents objectifs sont poursuivis :
 - Vivre ensemble et mieux se connaître ;
 - Apprendre et développer ses compétences (classes vertes ou classes d'écologie, par exemple) ;
 - Découvrir d'autres cultures, d'autres modes de vie (voyages d'études) ;
 - Enrichir ses connaissances culturelles (voyages en Grèce, à Prague, à Rome...).

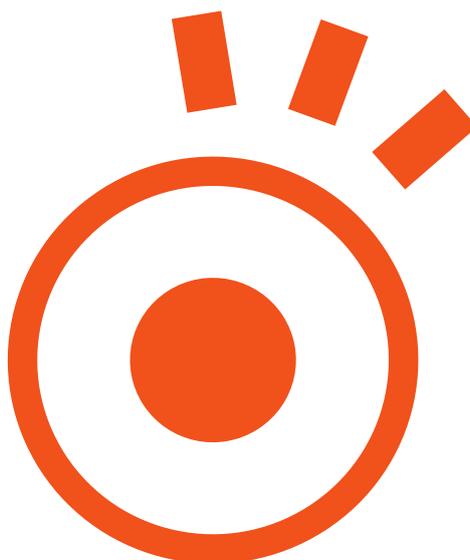
□ Acquisition de l'autonomie dans les apprentissages :

- Dans le fondamental :
 - Contrat de travail ;
 - Coin lecture où l'enfant choisit librement ce qu'il veut lire ;
 - Rallye lecture ;
 - Fichiers de dépassement ;
 - Gestion du temps : préparation du journal de classe.
 - En maternelle : gérer son matériel, s'habiller seul...

- Dans le secondaire :
 - Groupe de réflexion autour de la thématique : problèmes et difficultés, solutions, actions à développer...
 - Apprentissage de la prise de notes :
 Constat : les élèves du premier degré doivent bénéficier d'un apprentissage progressif de l'autonomie. Même au degré supérieur, les élèves ne sont pas toujours capables de prendre des notes et d'organiser leur étude, compétence qui se révélera indispensable dans les études supérieures.
 - Privilégier l'écrit :
 - Dictées, exercices de synthèse, recopier ;
 - Réduire l'usage de la photocopie, éviter les syllabus intégraux ou les documents lacunaires...
 - Proposer un manuel « Prise de notes » en 4^e année.
 - Multiplier les exercices systématiques de prise de notes dans les différents cours.
 - Promouvoir les ouvrages de référence et les manuels :
 - Choisir et utiliser des manuels, préparer des syllabus de textes (ou anthologies)...
 - Enrichir la bibliothèque en ouvrages de référence.
 - Abonnement pour tous à l'Encyclopedia Universalis en ligne.
 - Développement de l'autonomie dans les apprentissages au troisième degré :
 Cette compétence s'acquiert progressivement, mais son apprentissage doit se renforcer au troisième degré car il s'agit d'une compétence terminale indispensable pour la poursuite des études dans

l'enseignement supérieur. Dans cette optique, plusieurs projets sont en discussion ou en application :

- Travail de fin d'étude (projet) ;
 - Stages dans le secteur qui intéresse l'étudiant (en collaboration avec l'association de parents et les anciens) (projet) ;
 - Programme « Accès libre » en langues modernes qui pourrait être étendu à d'autres cours : fiches de travail individuelles, les élèves apprennent à leur rythme.
- À l'internat : apprentissage progressif de l'autonomie :
 - Études dirigées : acquisition d'une bonne méthode de travail, développer les outils de recherche (internet, bibliothèque, ouvrages de référence)...
 - Préparation d'activités (fêtes, spectacles et autres).
- Information sur les études supérieures :
 - Séance d'information organisée par le Pôle Universitaire Européen de Bruxelles Wallonie.
 - Organisation d'un espace carrière à l'initiative de l'association des anciens.
 - Participation au salon des études et professions organisé par le SIEP.
 - Organisation de stages de découverte et d'orientation avec l'aide des anciens et de l'association de parents (projet).



4. Renforcement de la cohésion de l'équipe éducative et cohérence de la communauté éducative.

Renforcer la cohérence de la communauté éducative en développant les relations entre les différentes composantes :

- Développer les relations entre enseignants et parents :
 - Association de parents :
 - L'A.P. est régulièrement consultée et sert de relais aux questions ou remarques des parents.
 - L'établissement soutient l'A.P. : met à sa disposition ses infrastructures pour différentes festivités ou pour les réunions.
 - L'A.P. soutient l'établissement, notamment en finançant certains projets ou équipements.
 - L'A.P. organise différentes activités et festivités : tournoi d'éloquence, soirée et goûter carnaval, etc.
 - Dans le fondamental : accueil à la garderie par une enseignante, utilisation du relais journal de classe et farde d'avis
 - Réunions parents-professeurs régulières : rencontres collectives ou individuelles.
Il est prévu de proposer des réunions avec tous les parents d'une classe et le titulaire.
 - Création de groupes de travail mixtes (réunissant parents et enseignants) pour répondre à des problématiques précises.
 - Organisation de réunions extraordinaires pour réagir à des situations exceptionnelles (pour informer ou écouter).
 - Qualité de la communication dans le fondamental comme dans le secondaire : journal de classe, bulletin, cahier d'avis, développement de la communication par courrier électronique...
- Développer les relations entre les différentes catégories du personnel :
 - Organisation d'une journée de formation commune (fondamental et secondaire) à laquelle le personnel ouvrier et administratif est également associé ;
 - Lors de manifestations festives, rencontres entre le personnel administratif et ouvrier et le personnel enseignant ou éducatif.
- Réunions entre enseignants de différents niveaux (maternel et primaire, troisième degré du primaire et premier degré du secondaire, degré inférieur et degré supérieur dans le secondaire) dans le cadre de problématiques communes (transition entre le maternel et le primaire, entre le primaire et le secondaire) ;

- Réunions entre enseignants d'un même niveau ou d'une même spécialité dans le cadre de la concertation prévue par la législation ou dans un cadre informel.
- Développement au sein de l'établissement du projet « *parole de profs* », dispositif d'accueil et d'accompagnement des professeurs entrants, initié par le CAF. Ce dispositif permet aux professeurs de partager leurs expériences, ce qui facilite aussi leur intégration et leur permet d'améliorer leur pratique, tout en favorisant leur épanouissement professionnel.
- Prévoir l'accueil et l'intégration des nouveaux collègues :
 - Un accueil efficace et humain : présentation aux collègues, parrainage par un ancien, soutien pédagogique aux jeunes collègues ;
 - Vade-mecum destiné à tous les enseignants : tâches, responsabilités, contacts...
- Travailler ensemble :
 - Respecter les locaux partagés : tableau effacé, chaises et bancs rangés, classe propre...
 - Décider de l'attribution des cours et des classes en concertation, de manière équilibrée ;
 - Soutenir les éducateurs dans leurs tâches.
- Définir ensemble la politique éducative : comment réagir de la même manière à des situations semblables de manière à renforcer la cohérence éducative ?
- Favoriser la cohésion interne au groupe classe ainsi que la cohésion entre les professeurs et les élèves : améliorer le vivre ensemble notamment par la participation à des voyages ou séjours.



5. Table des matières :

<u>Introduction.</u>	P.2
1. <u>La construction de l'individu par l'acquisition des savoirs et des compétences et par le développement harmonieux de sa personnalité.</u>	p.3
1.1. <u>Le développement harmonieux de la personne.</u>	P.3
1.2. <u>La construction de l'individu par l'acquisition des savoirs et des compétences.</u>	p.4
2. <u>L'Éducation à la citoyenneté responsable.</u>	p.7
3. <u>Développement de l'autonomie personnelle et ouverture au monde.</u>	p.9
4. <u>Renforcement de la cohésion de l'équipe éducative et cohérence de la communauté éducative.</u>	p.12
5. <u>Table des matières.</u>	p.14

Ce projet d'établissement a été approuvé une première fois par le Conseil de Participation le 24 mai 2011.

Certains aménagements ont été approuvés par le Conseil de Participation le 23 avril 2012.